

PROCÈS-VERBAL DE LEVÉE DES RÉSERVES

Suite au procès-verbal de réception des travaux

1. RAPPEL

Maître de l'ouvrage
Entreprise
Adresse du chantier
PV de réception du
Date de la visite de levée

2. LES RÉSERVES CONTRÔLÉES

N°	Réserve (reprise du PV de réception)	Travaux réalisés	Date	Levée ?
1				☐ oui ☐ non
2				☐ oui ☐ non
3				☐ oui ☐ non
4				☐ oui ☐ non
5				☐ oui ☐ non
6				☐ oui ☐ non
7				☐ oui ☐ non
8				☐ oui ☐ non

3. LA DÉCISION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

- ☐ Toutes les réserves sont levées.
☐ Certaines réserves restent à lever (voir ci-dessous).

Réserves restant à lever (n°) et nouveau délai :

4. À SAVOIR

- La levée des réserves est constatée d'un commun accord, ou à défaut par le juge (article 1792-6 du Code civil).
- La garantie de parfait achèvement court depuis la date de réception, pas depuis la levée des réserves. Pour la faire jouer, le maître de l'ouvrage doit agir dans l'année qui suit la réception.
- Joindre les photos des reprises, numérotées comme les réserves du procès-verbal de réception.

5. SIGNATURES

Fait à, le, en exemplaires originaux.

Le maître de l'ouvrage	L'entreprise
Nom et qualité :	Nom et qualité :
Date :	Date :
Signature :	Signature :